

OBJET :
SUBVENTION
EXCEPTIONNELLE
A ASSOCIATION A
VERSER et
ANNULATION
SUBVENTIONS
2019

LE NOMBRE DE CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN SERVICE EST
DE 33

RENDU EXECUTOIRE

CONVOCACTION CONSEIL
EN DATE DU : 10.12.2019

AFFICHAGE EN DATE
DU : 10.12.2019

PUBLICATION DE LA
PRESENTE EN DATE
DU : 23 DEC. 2019

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Conseil Municipal du 16 décembre 2019,

Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELNAUDARY

légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick MAUGARD, Maire,

Présents : GREFFIER Philippe, GIRAL Hélène, DEMANGEOT François, CASTILLO Jean-Claude, CATHALA-LEGUEVAQUES Nicole, SOL Philippe, RATABOUIL Jacqueline, GUIRAUD Philippe, TAURINES André, ZAMAI Giovanni, BESSET Jacqueline, GARRIGUES Michel, GRIMAUD Bernard, VERONIN-MASSET Jean-François, BOUILLEUX Denis, ESCAFRE Elisabeth, CHABERT Sabine, BARTHES Chantal, BUSTOS Jean-Paul, LINOU Stéphane, THOMAS Guy, THOMAS Eric, RATABOUIL Michel,

Formant la majorité des Membres en exercices.

Procurations :

Mme GUILHEM Evelyne donne procuration à Mme RATABOUIL Jacqueline,
Mme BATIGNE Brigitte donne procuration à Mme BESSET Jacqueline,
Mme RUIZ Patricia donne procuration à M. GREFFIER Philippe,
Mme EL KAHAZ Sarah donne procuration à M. TAURINES André,
Mme SOULIER Agnès donne procuration à M. GUIRAUD Philippe,
Mme THOMAS-DAIDE Hélène donne procuration à M. LINOU Stéphane,
Mme ISSALYS Jeanne donne procuration à M. ZAMAI Giovanni,
Mme POUPEAU Nathalie donne procuration à M. BUSTOS Jean-Paul,

Absente : Mme CHOPIN Marie-Christine,

Secrétaire : Mme BARTHES Chantal

Monsieur le Maire propose à l'assemblée, d'une part, de verser une subvention exceptionnelle à :

- «CIDFF Femmes battues» (Partenariat Intervenant sociaux/Police Gendarmerie) pour un montant de 2000 €

D'autre part, Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que le Conseil Municipal a voté au budget 2019 une subvention de 1 000 € pour l'association « Planning familial de l'Aude » et de 6 450 € pour l'« Amicale des retraités Mairie ».

L'association « Planning familial de l'Aude » ayant été dissoute au cours de l'année et l'« Amicale des retraités Mairie » ayant eu une réduction d'adhérents (soit une valeur de - 225 €), Monsieur le Maire propose, à la demande de la Direction Gestionnaire, d'annuler tout ou partie de leur versement.

Après avis de la Commission des Finances en date du 14 décembre 2019,

**LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES AVOIR DELIBERE**

AUTORISE le versement d'une subvention exceptionnelle de 2 000 € à l'association CIDFF.

PRECISE que cette subvention sera prélevée au budget Ville 2019 sur l'article 6574.

APPROUVE et AUTORISE, sur proposition de Monsieur le Maire :

- l'annulation de 1 000 € de subvention à l'association « Planning familial de l'Aude »,
- une réduction de 225 € pour l' « Amicale des retraités Mairie », soit un versement limité à 6 225 €.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.
Pour extrait conforme au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

CASTELNAUDARY, le 16 décembre 2019.



Le Maire,


Patrick MAUGARD